



la marque de l'aluminium

www.navarraaluminium.com

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS



CODE DE CONDUITE

F O U R N I S S E U R S

CONDITIONS GÉNÉRALES

La mission du Groupe Navarra est de valoriser l'utilisation de l'aluminium en répondant aux enjeux de ses clients, grâce à des pratiques de gestion durable axées sur l'innovation et l'amélioration continue, en ajoutant de la valeur aux actionnaires, aux employés et à la société en général.

C'est avec cette mission et avec la vision d'une entreprise internationale de référence dans le secteur, naturellement reconnue pour le service d'excellence, préservant le caractère familial dans lequel il est né, que le Groupe Navarra attend de ses partenaires qu'ils respectent également les principes et valeurs du Groupe: Ambition et Compétence ; Humilité et Honnêteté ; Fierté et Coopération.

Tous les fournisseurs du Groupe Navarra s'engagent à respecter les principes définis dans ce Code de Conduite dont les détails sont présentés ci-dessous.

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

I CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION GÉNÉRALE

Les fournisseurs de Groupe Navarra s'engagent à se conformer aux lois et réglementations applicables des pays où ils opèrent, ainsi qu'à mener leurs activités sur la base de principes et de valeurs associés à l'honnêteté et à l'intégrité.

II. INTÉGRITÉ ET HONNÊTÉTÉ EN AFFAIRES

Les fournisseurs de Groupe Navarra doivent promouvoir et respecter les plus hauts standards d'éthique, de morale et d'intégrité humaine, ainsi que transmettre des informations réelles et précises sur leurs pratiques de gestion actuelles.

Corruption et Fraude

Le Groupe Navarra interdit l'utilisation de toute pratique frauduleuse ou de tout type de corruption dans son activité.

Gratifications et offres

Le Groupe Navarra n'encourage pas l'octroi ou la réception de gratifications ni d'offres commerciales à nos employés. Nous encourageons l'établissement de bonnes relations entre le Groupe Navarra et nos différents partenaires extérieurs. L'échange de gratifications, d'offres ou de cadeaux peut aider à construire ou à améliorer les relations professionnelles. Cependant, cette pratique ne devrait avoir lieu que lors d'occasions professionnelles ou culturelles habituelles. Aucune offre de quelque nature que ce soit ne doit être faite dans le cadre d'une décision en cours ou imminente ou en vue d'obtenir un avantage indu impliquant le Groupe.

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

Les gratifications s'entendent par toute forme de courtoisie ayant une valeur monétaire, telle que : argent, chèques, prêts, dons, faveurs, récompenses, cadeaux, avantages, billets pour des événements (sportifs, musicaux, autres), services gratuits ou remises, équipements ou jeux électroniques, boissons, nourriture, fleurs, paniers, équipements sportifs, vêtements, divertissement en général, repas, voyages, transports, entre autres services ou matériels.

Les Fournisseurs, Prestataires de Services ou toute autre entité individuelle ou collective qui a, a eu, ou a l'intention d'avoir des relations commerciales avec le Groupe Navarra, ne doit offrir aucune gratification ou autre offre aux employés du Groupe Navarra ou à leurs familles, à l'exception de ceux qui ont une valeur symbolique ou de courtoisie (qui, à ces fins, est fixée comme correspondant au montant maximum de 25 euros ou équivalent dans la monnaie locale applicable).

Il est interdit d'offrir, en toutes circonstances et indépendamment de leur valeur, en espèce, chèque, prêts, frais et autres actifs soumis à des restrictions légales ou avec des avantages monétaires similaires.

Conflit d'intérêts

Tout type de relation privée, de caractère habituel, entre les fournisseurs et les employés du Groupe Navarra doit être immédiatement communiqué à la Direction du Service Achats. Par exemple, les relations de parenté entre les employés des Fournisseurs et les employés du groupes Navarra impliqués dans un contexte de décision (directe ou indirecte) en cours ou imminente liée à ce fournisseur.

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

III. POLITIQUES DES DROITS DE L'HOMME

Le respect et la protection des droits de l'homme, de la dignité et des préférences de chaque employé en tant qu'individu unique et sa vie privée sont fondamentaux pour le Groupe Navarra.

Chaque employé a un rôle de premier plan dans l'exercice de ses fonctions au sein du Groupe et, à ce titre, tous ses droits et son individualité doivent être respectés.

Il en va de même pour tous les partenaires qui collaborent directement (fournisseurs) ou indirectement (sous-traitants) avec le Groupe Navarra.

Rémunération et horaire de travail

Les fournisseurs du Groupe Navarra doivent veiller à ce que tous leurs employés soient rémunérés conformément à la législation du travail en vigueur dans le pays où ils opèrent, et doivent recevoir au moins le salaire minimum en vigueur, ainsi que bénéficier de toutes les prestations sociales prévues par la législation. Ils s'engagent également à respecter le nombre maximum d'heures de travail par semaine, défini par la législation en vigueur, les périodes de repos, vacances et jours fériés légalement institués.

Discrimination

Le Groupe Navarra promeut l'égalité des chances et le respect de la diversité culturelle de ses employés. Par conséquent, il impose également à ses fournisseurs de n'utiliser aucune forme de discrimination fondée sur des raisons telles que: ascendance, classe sociale, race, caste, sexe, âge, état-civil, orientation sexuelle, religion, nationalité, origine ethnique, maladie, handicap, grossesse, responsabilités familiales, croyances politiques ou idéologiques et affiliation syndicale ou autre, garantissant que le recrutement, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la résiliation de contrat ou la retraite sont indépendants de tout critère discriminatoire.

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

Travail Forcé et Pratiques Punitives

Toute forme de travail servile, forcé, harcèlement, menaces et / ou agression, toute pratique impliquant des punitions physiques ou mentales, isolement, châtiments corporels, harcèlement, abus sexuels ou intimidation, menaces, violence, insultes verbales ou gestuelles, ou tout autre traitement inhumain comme méthode de discipline et de contrôle, entre autres raisons, sont totalement interdits et répréhensibles par le Groupe Navarra.

Le travail infantile

Les fournisseurs du Groupe Navarra s'engagent à respecter l'ensemble de la législation applicable au travail infantile et à conserver les documents prouvant la date de naissance de chaque employé. Toute forme de travail infantile et d'exploitation infantile, qu'elle soit mentale, physique, sociale, moralement préjudiciable et / ou interférant indûment avec les besoins scolaires, est expressément interdite.

Santé et sécurité au travail

Les fournisseurs du Groupe Navarra doivent garantir un environnement de travail sûr et sain, en respectant les paramètres établis dans la législation sur la santé, l'hygiène et la sécurité au travail, en adoptant des mesures de prévention et de minimisation des accidents du travail et en promouvant la responsabilité, l'amélioration continue et la sensibilisation de toutes les personnes impliquées. Au minimum, l'eau potable doit être garantie, les installations sanitaires adéquates en bon état, les issues de secours, les équipements essentiels de sécurité, l'accès aux soins médicaux et les lieux de travail suffisamment éclairés et ventilés doivent être garantis à tous les employés.

Les employés doivent être formés et équipés des moyens et des équipements appropriés nécessaires à leur protection individuelle et collective, garantissant des conditions de travail adéquates. Il doit également y avoir des mesures définies en cas d'accident ou d'urgence, adaptées au type d'activité, au lieu et aux circonstances. Toutes les exigences et politiques de sécurité et de santé du Groupe Navarra doivent également être respectées lors de la prestation de services dans nos installations, conformément au ***Règlement sur les Bonnes Pratiques pour les Fournisseurs et les Visiteurs.***

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

IV. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ

La stratégie de Groupe Navarra est basée sur la durabilité de l'environnement et de la société en général, cherchant toujours à minimiser les impacts négatifs de notre activité sur l'environnement et sur la communauté locale et mondiale. La minimisation des émissions et des déchets générés, la diminution de la consommation d'énergie et d'autres ressources naturelles, ainsi que l'amélioration continue de la performance environnementale sont des facteurs clés de la stratégie du Groupe.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs du Groupe Navarra doivent adopter des comportements et des pratiques respectueux de l'environnement et se conformer aux lois et réglementations environnementales applicables aux niveaux national et international.

En particulier, les fournisseurs s'engagent à :

- 1) Obtenir les certifications environnementales nécessaires au développement de ses activités;
- 2) Veiller à ce que ses activités, procédés, produits, matériaux et moyens de transport présentent le moins de risques et d'impacts négatifs possibles sur l'environnement;
- 3) Faire au mieux pour réduire, éliminer ou prévenir la production d'émissions et de déchets générés par ses activités, en se conformant, le cas échéant, à la législation sur le bruit, les émissions dans l'atmosphère, les eaux usées, les déchets, l'eau, l'énergie, les matières premières et les produits;
- 4) Promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, matérielles et énergétiques, en mettant en œuvre des mesures de durabilité dans ses installations et processus de production;
- 5) Adhérer à des systèmes intégrés de gestion des déchets, afin de garantir, dans la mesure du possible, la destination finale appropriée pour tous les déchets générés, en favorisant leur réduction, leur réutilisation et leur recyclage.

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

6) Développer des efforts et des mesures visant à promouvoir le maintien et la protection des écosystèmes, des habitats et des espèces, dans les zones géographiques où ils opèrent ou exercent une influence, que ce soit dans les processus de production, ou dans le contrôle et la sélection de leurs fournisseur ;

7) Rechercher, de manière systématique, l'amélioration continue de sa performance environnementale ; Chaque fois que vous fournissez des services dans nos installations ou pour notre compte, vous devez vous conformer et respecter les exigences environnementales définies par le Groupe conformément au ***Règlement sur les Bonnes Pratiques pour les Fournisseurs et les Visiteurs.***

Durabilité

Navarra encourage les pratiques d'exploitation et les systèmes de production durables et attend de ses fournisseurs qu'ils s'efforcent continuellement d'améliorer l'efficacité et la durabilité de leurs opérations.

V. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

Les fournisseurs du Groupe Navarra s'engagent à respecter la législation applicable sur la qualité et la sécurité générale des produits / services, en respectant les normes de qualité en vigueur dans le pays où les produits sont commercialisés.

En particulier, les fournisseurs doivent s'assurer que les produits sont soumis à des tests pour vérifier la conformité et la qualité. En outre, ils doivent être stricts sur les règles de composition, d'étiquetage, d'emballage, de technologie et de procédures de production. Le fournisseur doit également se conformer aux exigences de qualité et autres, définies dans les ***Conditions Générales d'Achat du Groupe Navarra.***

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

VI. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Aucune information confidentielle, stratégique ou sensible ne peut être divulguée ou utilisée pour son propre bénéfice ou celui d'un tiers.

Les fournisseurs du Groupe Navarra s'engagent à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles, stratégiques ou sensibles qui leur ont été fournies dans les processus d'achat dans lesquels ils sont impliqués. Ils doivent également garantir la sécurité de toutes les informations qui leur sont fournies, sous forme numérique, imprimée ou autre. On entend par information confidentielle, stratégique ou sensible toute information qui n'est pas divulguée au public et à laquelle il n'aurait pas accès sans être un fournisseur ou fournisseur potentiel du Groupe.

Tous les fournisseurs du Groupe Navarra et leurs employés ou sous-traitants doivent s'assurer du respect de notre **Politique de Confidentialité** et signer notre **Demande de Conformité au RGPD** chaque fois qu'ils traitent des données personnelles du Groupe Navarra.

VII AUDIT

Le Groupe Navarra se réserve le droit de vérifier le respect de ce Code de Conduite par ses fournisseurs.

Le Groupe Navarra a le droit d'exiger des mesures correctives s'il prend connaissance d'actions ou de conditions non conformes à ce code.

Le non-respect du Code de Conduite du Fournisseur peut entraîner votre disqualification et la résiliation consécutive de la relation entre les parties, en fonction de la gravité de la violation et des circonstances spécifiques.

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

VIII. ENGAGEMENTS DE GESTION

Tous les fournisseurs, leurs employés et sous-traitants, quel que soit le lien juridique avec l'entreprise, doivent se conformer aux dispositions du présent Code de Conduite et être informés, qualifiés et compétents pour exercer leurs fonctions conformément à leurs termes.

Des mesures / procédures de gestion doivent être mises en œuvre pour vérifier le respect de ce Code de Conduite. En cas de violation des principes contenus dans ce Code, il est obligatoire de signaler les violations à Navarra et de soumettre les preuves respectives. Tous ceux qui ont été mentionnés ci-dessus doivent respecter les règles et procédures internes du Groupe Navarra, ainsi que garantir le bien-être de nos employés, de nos biens et produits, de nos clients, de l'environnement et de la société en général.

ENSEMBLE NOUS SOMMES TOUS + FORTS

